

Renseignements sur le gestionnaire de salle	
Numéro de dossier	13-
Nom du gestionnaire de salle	
Adresse (numéro, rue)	
Ville	Code postal

Renseignements sur la salle	
Nom de la salle	
Adresse (numéro, rue)	
Ville	Code postal

Période de validité de la licence						Année d'exploitation visée									
Année		Mois		Jour		Année		Mois		Jour					
Du				au		Du				au					
Date de la journée de bingo			Année		Mois		Jour		Numéro de licence			Nombre de blocs		Valeur totale des prix remis	
									LIC					\$	

Note : Le titulaire d'une licence de gestionnaire de salle peut, à chaque année d'exploitation de la licence, durant au plus quatre journées de bingo, remettre des prix dont la valeur totale n'excède pas 25 000 \$. Aucun lot cumulatif ne peut être offert au cours de l'une de ces journées de bingo.

Les prix sont remis aux gagnants en argent comptant, en biens ou en services.

La valeur des prix remis et des revenus réalisés lors de l'une ou l'autre de ces journées (à l'exception de celle provenant des billets-surprise ainsi que des billets moitié-moitié) n'est pas considérée dans le calcul du taux de retour aux joueurs. Toutefois, le profit net réalisé au cours de l'une ou l'autre de ces journées doit être considéré dans le calcul de la somme sujette au partage entre le titulaire d'une licence de gestionnaire de salle et l'ensemble de ses mandants.

BLOC 1	
Une journée est divisée en deux ou plusieurs blocs. Inscrivez les renseignements demandés ci-dessous en faisant les distinctions par bloc. Pour ce faire, utilisez autant de feuilles supplémentaires que le nombre de blocs en prenant soin de bien les identifier.	
Tours ordinaires	
Note : S'il y a plus d'un prix de vente unitaire de livrets ou de cartes additionnelles, veuillez utiliser des feuilles supplémentaires.	
1- Numéros de série des livrets vendus	
2- Nombre de livrets vendus	
3- Prix de vente de chaque livret	\$
4- Revenus provenant de la vente des livrets (2 x 3)	\$
5- Numéros de série des cartes additionnelles vendues	
6- Nombre de cartes additionnelles vendues	
7- Prix de vente de chaque carte additionnelle	\$
8- Revenus provenant de la vente des cartes additionnelles (6 x 7)	\$
9- Valeur totale des prix remis aux gagnants ⁽¹⁾	\$
10- Montant remboursé aux joueurs en cas d'annulation partielle	\$
11- Revenu net provenant des tours ordinaires (4 + 8 – 9 – 10)	\$

Tours spéciaux (par prix de vente unitaire des cartes)	
Section 1	
12- Numéros de série des cartes vendues	
13- Nombre de cartes vendues	
14- Prix de vente de chaque carte	\$
15- Revenus provenant de la vente des cartes (13 x 14)	\$
16- Valeur totale des prix remis aux gagnants ⁽¹⁾	\$
17- Montant remboursé aux joueurs en cas d'annulation partielle	\$
18- Revenu net provenant des tours spéciaux (15 – 16 – 17)	\$

⁽¹⁾ Si des prix ont été remis aux gagnants en biens ou en services, c'est le prix que vous avez payé pour ces biens ou services que vous devez considérer aux fins de la détermination de la valeur totale devant être inscrite aux lignes 9, 16 et 23 (Art. 142 et 143 des Règles).

Tours spéciaux (par prix de vente unitaire des cartes) – suite		
Note : S'il y a plus de 2 prix de vente unitaire des cartes, veuillez utiliser des feuilles supplémentaires.		
Section 2 : Veuillez remplir la section suivante si le prix de vente unitaire des cartes est différent de la section précédente.		
19- Numéros de série des cartes vendues		
20- Nombre de cartes vendues		
21- Prix de vente de chaque carte		\$
22- Revenus provenant de la vente des cartes (20 x 21)		\$
23- Valeur totale des prix remis aux gagnants ⁽¹⁾		\$
24- Montant remboursé aux joueurs en cas d'annulation partielle		\$
25- Revenu net provenant des tours spéciaux (22 – 23 – 24)		\$

⁽¹⁾ Si des prix ont été remis aux gagnants en biens ou en services, c'est le prix que vous avez payé pour ces biens ou services que vous devez considérer aux fins de la détermination de la valeur totale devant être inscrite aux lignes 9, 16 et 23 (Art. 142 et 143 des Règles).

Billets-surprise (par prix de vente unitaire des billets)		
Section 1		
Numéros de série :	_____	_____
	_____	_____
26- Nombre de billets-surprise vendus		
27- Prix de vente de chaque billet-surprise		\$
28- Revenus provenant de la vente des billets-surprise (26 x 27)		\$
29- Valeur totale des prix remis aux gagnants		\$
30- Revenu net provenant des billets-surprise (28 – 29)		\$
Section 2 : Veuillez remplir la section suivante si le prix de vente unitaire des billets est différent de la section précédente.		
Numéros de série :	_____	_____
	_____	_____
31- Nombre de billets-surprise vendus		
32- Prix de vente de chaque billet-surprise		\$
33- Revenus provenant de la vente des billets-surprise (31 x 32)		\$
34- Valeur totale des prix remis aux gagnants		\$
35- Revenu net provenant des billets-surprise (33 – 34)		\$

Billets moitié-moitié		
Note : Au cours d'une journée de bingo, au plus deux gagnants peuvent être désignés par le sort, l'un avant 18 heures et l'autre après 18 heures.		
Section 1 – Avant 18 heures		
Numéros de série :	_____	_____
	_____	_____
36- Nombre de billets moitié-moitié vendus		
37- Prix de vente de chaque billet moitié-moitié		\$
38- Revenus provenant de la vente des billets moitié-moitié (36 x 37)		\$
39- Valeur totale du prix remis au gagnant		\$
40- Revenu net provenant des billets moitié-moitié (38 – 39)		\$
Section 2 – Après 18 heures		
Numéros de série :	_____	_____
	_____	_____
41- Nombre de billets moitié-moitié vendus		
42- Prix de vente de chaque billet moitié-moitié		\$
43- Revenus provenant de la vente des billets moitié-moitié (41 x 42)		\$
44- Valeur totale du prix remis au gagnant		\$
45- Revenu net provenant des billets moitié-moitié (43 – 44)		\$

Journée annulée complètement ou partiellement			
Raison de l'annulation :			
Journée annulée complètement :		☐ Oui ☐ Non	
Journée annulée partiellement : ☐ Oui ☐ Non		Si annulation partielle, indiquez le nombre de tours annulés ⁽²⁾	
Valeur des prix non remis ⁽²⁾		\$	Montant total remboursé aux joueurs \$

⁽²⁾ Vous devez inclure tous les tours prévus dans le programme de la journée de bingo qui n'ont pas été joués en raison de l'annulation, ainsi que la valeur de tous les prix non remis y correspondant.

Déclaration de la personne responsable du registre	
☐ Je déclare que je suis autorisé(e) à transmettre le présent registre et que les renseignements qui y sont fournis sont véridiques.	
Nom et prénom (en lettres moulées)	Date : Année Mois Jour

ATTENTION

Le programme détaillé de la journée, les factures d'achats de livrets, de cartes de bingo et, le cas échéant, d'ensembles de billets-surprise et de billets moitié-moitié doivent être annexés au présent registre ainsi que les billets-surprise et les billets moitié-moitié ayant donné lieu à la remise d'un prix supérieur à 100 \$. Ces documents doivent être conservés pendant 6 ans suivant la date d'expiration de la licence.